Référent Accompagnateur de fin de vie

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
- Aide-Soignant
- I.D.E.
- Auxiliaire de Vie
- A.M.P.
- Psychologue
- Assistante Sociale

Durée
217 heures réparties sur 10 mois, à raison de 3 jours consécutifs par mois.

Organisme de formation
➔ IFPS

Lieux & dates

➔ **Groupe 1**
Langogne (48) session 2019 dates à définir

➔ **Groupe 2**
Autres villes possibles en 2019 sur Occitanie (contacter l'organisme, prise en charge individuelle voir avec son conseiller)

Interlocuteur Opco Santé

Frédéric DOS SANTOS
frederic.dossantos@unifaf.fr
04 67 92 24 23

Interlocuteur OF

Catherine VILLEPREUX
Catherine.VILLEPREUX@cote-azur.cci.fr
06 37 40 12 85

Contexte

La mort et le deuil, sont des moments trop importants, trop uniques de la vie pour être laissés au hasard des disponibilités. Malgré la bonne volonté, la compétence et le
charisme des professionnels, le temps et les outils leur manque souvent pour accompagner dans les meilleures conditions la personne en fin de vie.
Le professionnel « référent accompagnateur.rice de fin de vie » est la personne ressource, au sein de la structure, dont le rôle est de faciliter la prise en charge globale de la personne en fin de vie et de favoriser le déploiement d'une véritable culture palliative.

Présentation vidéo :

Objectifs

Formation unique sur le « prendre soin » de la personne en fin de vie qui chemine vers cette dernière étape de la vie.

Formation diplômante inscrite à l'Inventaire de la Commission nationale des certifications professionnelles (CNCP), depuis octobre 2016 (Réf. 2383)

http ://www.ifps-cote-azur.com/contenu/afv-accompagnateur-de-fin-de-vie.html

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

12 modules

- La mort et son approche : 14 heures
- La gestion des émotions : 14 heures
- La culture de l'autre : 14 heures
- Déontologie et Ethique : 28 heures
- La Communication Bienveillante : 28 heures
- La psychologie de la personne adulte mourante : 21 heures
- L'approche physiologique : 7 heures
- Les outils de l'accompagnement : 21 heures
- L'accompagnement de la personne adulte : 21 heures
- La famille : 14 heures
- Le deuil : 14 heures
- L'accompagnement du nourrisson jusqu'à l'adolescent : 21 heures